



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 26 janvier 2018**

Le vingt-six janvier deux mille dix-huit, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du vingt-deux décembre deux mille dix-sept.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Estelle COCHARD ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Monsieur Gérard BERT ; Madame Anne BESNIER ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Josette PHILIPPE ; Madame Alix TERY-VERBE

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, culture et sport du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 21 (dont six pouvoirs)

**BUDGET PRIMITIF 2018**

Délibération 07-2018

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

### **Délibère**

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu à l'occasion du dernier conseil d'administration de l'agence.

Quelques modifications ont dû être opérées suite au débat d'orientation budgétaire :

- diminution de la subvention de fonctionnement versée par la Région Centre-Val de Loire de 80 000 € (-2.9 %), cf infra ;
- diminution de la subvention d'investissement pour le renouvellement d'équipements versée par la Région Centre-Val de Loire de 30 000 € (- 50 %) ;
- intégration d'une subvention exceptionnelle de 15 000 € de la DRAC Centre-Val de Loire pour l'expérimentation de pratiques artistiques ;
- suppression de la taxe sur salaires pour les EPCC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. En effet, dans la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 parue le 30 décembre dernier, l'article 88 vient modifier le Code général des impôts, et notamment les organisations professionnelles visées par la redevance au titre des taxes sur les salaires. Les établissements publics de coopération culturelle sont désormais ajoutés à la liste des exceptions qui ne sont pas concernées par cette cotisation. Le montant annuel de la taxe sur les salaires pour l'agence s'élève à un peu plus de 150 000 €.

.../...

Le budget primitif 2018 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture se présente comme suit.

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT SOUMIS AU VOTE	705 757,86	469 200,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	696 400,00	492 000,00
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</i>	0,00	440 957,86
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 402 157,86</b>	<b>1 402 157,86</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT SOUMIS AU VOTE	6 581 375,00	6 533 875,00
REPORTS		
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	0,00	47 500,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 581 375,00</b>	<b>6 581 375,00</b>

<b>BUDGET GLOBAL 2017</b>	<b>7 983 532,86</b>	<b>7 983 532,86</b>
---------------------------	---------------------	---------------------

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les restes à réaliser et le résultat d'exploitation 2017 qui seront constatés au compte administratif seront intégrés au budget supplémentaire.

#### **PRODUITS**

**Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) :** il s'agit ici de la part salariale sur les tickets restaurant proposés aux agents au titre des avantages sociaux.

#### **Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) :**

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle : soit 1 320 000 € de la Région Centre-Val de Loire (69 %), 585 000 € du CNC (31 %) et 10 000 € de la SACEM pour l'aide à la création de musique originale de court métrage.
- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture :

.../...

- reconduction de la politique régionale en faveur des éditeurs et des résidences d'auteurs : 165 000 € de la Région Centre-Val de Loire (82%) et 35 500 € de la DRAC Centre-Val de Loire (18%) dont 25 000 € de crédits confiés ;
- traduction financière des dispositions de la convention CNL/DRAC Centre-Val de Loire/Région Centre-Val de Loire/Ciclic :
  - aide aux librairies : 70 000 € du CNL (70%) ; 10 500 € de la DRAC (10%, crédits confiés) et 20 000 € de la Région (20%) ;
  - aides aux auteurs associés : 60 000 € de la Région (80%) et 15 000 € (20%) de la DRAC.
- Suite de la mission de préfiguration d'un regroupement dédié à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles :
  - Contrat Plan Etat-Région : 40 000 € ;
  - Programme Leader du Pays Vendômois : 26 400 € ;
  - Conseil départemental de Loir-et-Cher : 10 000 € ;
  - Communauté du Pays de Vendôme : 5 000 €.
- Contribution de la Région Centre-Val de Loire (73 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création).

La dotation globale de fonctionnement s'élève à 2 672 500 €.

Après trois années de mise en œuvre, le partenariat autour de la formation professionnelle pour les filières de l'image et du livre n'est pas réinscrit à ce stade de la préparation budgétaire pour l'année 2018 (37 560 € en 2017).

Cette diminution de la contribution de la Région Centre-Val de Loire est pour le moment absorbée par la suppression de la taxe sur les salaires.

Cette diminution nécessitera néanmoins de s'interroger avec les partenaires sur les axes prioritaires du projet commun afin de revoir à la baisse certaines orientations au regard des moyens financiers dédiés.

- Contributions de l'Etat (23 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) :
  - CNC : hypothèse de subventions identiques pour le panorama des interventions territoriales (10 000 €) et pour la prime art et essai perçue pour l'exploitation des Cinémobiles (12 000 €).
  - DRAC Centre-Val de Loire : les contributions prévisionnelles de la DRAC Centre-Val de Loire s'élèvent à 687 340 € (soit une stabilisation des crédits sur les programmes pluriannuels et sur les ateliers de pratiques artistiques). Cette contribution intègre notamment :
    - Ateliers de pratiques artistiques : 57 340 € ;
    - Aides accordées dans le cadre de la politique du livre : 61 000 € (cf supra) ;
    - Education artistique et culturelle en faveur de la vie littéraire : 50 000 €.

Est aussi intégrée à ce budget la subvention exceptionnelle de la DRAC Centre-Val de Loire accordée fin 2017 (15 000 €) pour l'expérimentation d'ateliers de pratiques artistiques dans les collèges autour de la bande dessinée française contemporaine. Cette subvention a été intégralement affectée sur l'exercice 2018.

- Subventions des communes (5 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création).

Les hypothèses retenues sont celles des subventions des communes pour l'adhésion aux Cinémobiles (71 000 €), ainsi qu'une subvention de la Communauté de communes du Pays de Vendôme pour Ciclic Animation (54 000 € + 5 000 € pour la mission de préfiguration du regroupement, cf supra).

- Subventions des Conseils départementaux (1 % des subventions de fonctionnement hors aides à la création) :
  - le Conseil départemental d'Eure-et-Loir : comme en 2017, 10 000 € devraient être attribués à Ciclic autour de la mise en valeur des images d'archives collectées sur le territoire depuis 10 ans, à travers des actions de médiation et de sensibilisation. Une formation de sensibilisation aux images en faveur des agents de la BDP est aussi intégrée à ce partenariat 2018.

.../...

- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire : les échanges avec ce Département sont en cours. Les crédits inscrits sont réorientés vers l'accompagnement des maisons d'écrivain du territoire en matière de vie littéraire (9 000 €). Le Département souhaite abandonner le partenariat autour du patrimoine.
- le Conseil départemental de Loir-et-Cher : le Département a indiqué un financement de 10 000 € dans le cadre de la mission de préfiguration d'un regroupement (cf supra).

**Chapitre 70 (Produits de services)** : le montant des recettes propres est identique à 2017, hors recettes issues du partenariat autour de la formation professionnelle.

**Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)** : l'amortissement des subventions d'investissement octroyées par la Région Centre-Val de Loire et l'Etat est légèrement plus faible (- 150 €).

**Chapitre 013 (atténuation de charges)** : prise en charge par l'Etat sur toute l'année des quatre emplois d'avenir de l'agence : régisseur-intendant et assistant pratiques artistiques à Château-Renault, assistant Ciclic Animation à Vendôme et chargé de numérisation au pôle patrimoine à Issoudun.

**Chapitre 002 (résultats de fonctionnement reporté)** : comme en 2017, en prévision de la reprise du résultat qui sera votée au budget primitif à l'issue du vote du compte administratif, il est provisoirement inscrit 47 500 € sur cette ligne permettant ainsi de déployer certains projets dès maintenant dans les pôles. Pour rappel, le résultat annuel excédentaire repris en 2017 s'élevait à 436 245.38 € hors fonds d'aide à la création.

Ces hypothèses retenues pourraient nous conduire à l'élaboration d'un budget primitif 2018 pour la section de fonctionnement de 6 581 375 €, soit une diminution de 30 % par rapport au budget actuellement alloué en 2017, ceci en raison notamment d'une reprise partielle du report de résultat, très impactant en raison des aides à la création (2 244 394 € en restes à réaliser inscrits au BP 2017).

## CHARGES

**Chapitre 011 (charges à caractère général) :** ce chapitre représente près de 18% des charges de fonctionnement, soit une part équivalente au budget alloué en 2017.

**Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) :** ce chapitre représente 41 % des charges de fonctionnement, soit une part supérieure au budget alloué en 2017 à ce stade de la construction budgétaire c'est-à-dire en l'absence de l'intégration des restes à réaliser.

Ci-dessous le détail de la répartition de la masse salariale brute prévisionnelle entre les agents permanents, les emplois aidés et les renforts occasionnels et saisonniers. Au total, cette masse salariale augmenterait de 0.7 % par rapport à celle de l'année 2017 et sa répartition se trouve légèrement modifiée à ce stade de la construction budgétaire.

Cette faible variation est due à une diminution sur la ligne « renforts et occasionnels ». Cela s'explique par plusieurs embauches en 2017 pour faire face à des arrêts maladie ordinaires de longue durée. Cette ligne est amenée à évoluer en cours d'année en fonction des projets développés.

	CA 2016	Alloué 2017		BP 2018		Δ
<b>Masse salariale brute</b>	<b>1 709 688 €</b>	<b>1 762 907 €</b>		<b>1 776 090 €</b>		<b>0.7%</b>
Agents permanents	1 303 142 €	1 327 805 €	75%	1 412 117 €	80%	6.3%
	44,43 ETP	42,96 ETP		44,9 ETP		
Emplois aidés	54 278 €	80 160 €	5%	82 206 €	5%	2.6%
Renforts et occasionnels	352 269 €	354 942 €	20%	281 767 €	16%	-20.6%

La masse salariale brute des agents permanents augmenterait de 6.3 %, comme lors du vote du budget primitif 2017. Cette augmentation est essentiellement issue du différentiel sur les ETP ; les avancements de carrière sont aussi intégrés à cette augmentation.

.../...

**Chapitre 022 (dépenses imprévues)** : il s'agit ici de se donner les moyens d'une réactivité suffisante en cas de difficultés à anticiper certaines dépenses.

**Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)** : sur la base de notre programme d'investissement 2017, les dotations aux amortissements de nos immobilisations pour l'année 2018 seraient ainsi de 389 200 €, soit un légèrement supérieur à 2017.

**Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** : ce chapitre représente 35 % des charges de fonctionnement, soit nettement inférieur à 2017 en raison d'une intégration des restes à réaliser sur les aides à la création au moment du budget supplémentaire alors qu'elle ne figure pas dans ce débat d'orientation faute de disposer du compte administratif 2017.





	Alloué 2017		BP 2018		Variations Alloué 2017 / BP 2018		
	Montant	% sur section	RAR 2017	Montant	% sur section	N - (N-1)	%
chapitre D 040	290 850,00	17%		290 700,00	21%	-150,00	0%
chapitre D 16	30 000,00			30 000,00		0,00	
chapitre D 20	61 200,00	4%	11 400,00	83 710,00	6%	33 910,00	55%
chapitre D 204	0,00				0%	0,00	
chapitre D 21	1 292 199,09	77%	4 096,00	301 347,86	22%	-986 755,23	-76%
chapitre D 27	0,00					0,00	
Opérations	0,00		680 904,00			680 904,00	
chapitre R 001	131 630,09	8%		440 957,86	31%	309 327,77	235%
chapitre R024							
chapitre R 040	365 500,00	22%		389 200,00	28%	23 700,00	6%
chapitre R 13	1 147 119,00	69%	492 000,00	50 000,00	39%	-605 119,00	-53%
chapitre R 16	30 000,00			30 000,00		0,00	
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 674 249,09</b>		<b>1 402 157,86</b>			<b>-272 091,23</b>	<b>-16%</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 674 249,09</b>		<b>1 402 157,86</b>			<b>-272 091,23</b>	<b>-16%</b>
chapitre D 011	1 535 655,38	16%		1 182 130,00	18%	-353 525,38	-23%
chapitre D 012	2 882 090,00	31%		2 711 045,00	41%	-171 045,00	-6%
chapitre D 022	5 000,00	0%		5 000,00	0%	0,00	0%
chapitre D 042	365 500,00	4%		389 200,00	6%	23 700,00	6%
chapitre D 65	4 622 274,00	49%		2 292 000,00	35%	-2 330 274,00	-50%
chapitre D 67	16 300,00	0%		2 000,00	0%	-14 300,00	-88%
chapitre R 002	1 691 639,38	18%		47 500,00	1%	-1 644 139,38	-97%
chapitre R 013	89 930,00	1%		54 510,00	1%	-35 420,00	-39%
chapitre R 042	290 850,00	3%		290 700,00	4%	-150,00	0%
chapitre R 70	569 225,00	6%		513 150,00	8%	-56 075,00	-10%
chapitre R 74	6 710 500,00	71%		5 627 240,00	86%	-1 083 260,00	-16%
chapitre R 75	33 315,00	0,4%		28 275,00	0%	-5 040,00	-15%
chapitre R 77	41 360,00			20 000,00		-21 360,00	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 426 819,38</b>		<b>6 581 375,00</b>			<b>-2 845 444,38</b>	<b>-30%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>9 426 819,38</b>		<b>6 581 375,00</b>			<b>-2 845 444,38</b>	<b>-30%</b>
Total des dépenses	11 101 068,47			7 983 532,86		-3 117 535,61	-28%
Total des recettes	11 101 068,47			7 983 532,86		-3 117 535,61	-28%

## Section d'investissement

Cette section diminue de 16 % par rapport à l'année précédente, avec un montant de restes à réaliser très élevé. Cela se justifie par une année 2017 exceptionnelle avec l'acquisition d'une nouvelle unité Cinémobile, partiellement réalisée sur 2017.

Le programme d'investissement 2018 de l'agence s'élève à 116 770 €, soit à ce stade un montant légèrement inférieur à l'année dernière (hors Cinémobile).

En recettes, seront inscrits :

- l'amortissement des immobilisations dont le montant est estimé à 389 200 € ;
- le solde excédentaire de la section d'investissement en 2017 soit 440 957.86 € ;
- les subventions sollicitées par l'agence, l'hypothèse retenue est la suivante :
  - o une subvention de 30 000 € de la Région Centre-Val de Loire pour le matériel nouveau.
  - o une subvention de 20 000 € du CNC pour l'acquisition du serveur NAS principal de stockage et de diffusion des collections audiovisuelles patrimoniales numériques, dans le cadre de la troisième phase de normalisation des installations techniques du pôle patrimoine.

### **Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés**

- d'approuver le budget primitif 2018 de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

*Votants : 21*

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

**La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique**

**Agnès STNSOULIER-BIGOT**



.../...

LIBELLE DU MATERIEL		QTE	PRIX TTC
Informatique	Station d'animation	1	2 500,00 €
	Station line test	2	5 000,00 €
	Licence Adobe CC	13	9 360,00 €
	Licence storyboard pro	2	2 200,00 €
	Licence Harmony	2	1 000,00 €
Eclairage	Kit Dedolight led	1	6 000,00 €
	Eclairage de Statif avec variateur + 2 lampes	1	1 250,00 €
Prise de vue	Canon 5D Mark III	2	6 000,00 €
	Objectif Distagon 35mm 1.4 ou équivalent	1	2 800,00 €
	Objectif Planar 50mm 1.4 ou équivalent	1	1 100,00 €
	Objectif Planar 80mm 1.4 ou équivalent	1	1 920,00 €
Accessoires	Tête panoramique motorisé Dito Gear	1	2 300,00 €
	Contrôle d'iris motorisé Dito Gear	1	580,00 €
	Cran pour lentille	2	100,00 €
<b>SOUS TOTAL CICLIC ANIMATION</b>			<b>42 110,00 €</b>
Bureautique	Ordinateur bureautique fixe	1	1 400,00 €
	Ordinateur bureautique portable	1	1 800,00 €
<b>SOUS TOTAL CREATION</b>			<b>3 200,00 €</b>
Remorque	Radiocommande Montand	1	10 000,00 €
Outilage	Aspirateur	3	1 500,00 €
Projection	Système retour ambiance	3	1 000,00 €
Communication	Développement logiciel pour automatisation outils de communication	1	7 000,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique fixe	1	1 400,00 €
<b>SOUS TOTAL DIFFUSION</b>			<b>20 900,00 €</b>
Tournage	Caméra Go Pro	1	500,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique fixe	3	4 200,00 €
<b>SOUS TOTAL EDUCATION</b>			<b>4 700,00 €</b>
Numérisation	Module son pour double bande magnétique 16mm pour scanner Choice MWA - MK16 W3	1	4 000,00 €
	iMac Pro 27 pouces 8 cœurs 64 Go RAM + FCPX + Dd externe Thunderbolt/USB3 3 ou 4 To	1	6 000,00 €
	Galets PTRs pour Choice	4	650,00 €
Serveur	Serveur production stockage général, solution NAS digiSor vidéo 24 disques de 4 To + maintenance 3 ans	1	25 000,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique fixe	3	4 200,00 €
	Moniteur NEC 22 pouces	1	300,00 €
<b>SOUS TOTAL PATRIMOINE</b>			<b>40 150,00 €</b>
Communication	Licence Mailshimp	1	2 000,00 €
	Licence Logmein	1	500,00 €
	Licence Form Site	1	700,00 €
	Licence Adobe	1	700,00 €
	Licence Filmaker	1	250,00 €
Réseau	Onduleur sauvegarde PAC Back-UPS 1400 VA	1	160,00 €
Bureautique	Ordinateur bureautique fixe	1	1 400,00 €
<b>SOUS TOTAL AFFAIRES GENERALES / COMMUNICATION</b>			<b>5 710,00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>116 770,00 €</b>